



DÉCLARATION CONJOINTE DU CONSORTIUM DES OSC POUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL (EPU) A L'OCCASION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME.

Célébrée chaque année le 10 du mois de décembre, la journée internationale des droits de l'homme marque l'anniversaire de l'adoption de la déclaration universelle des droits de l'Homme, un document qui proclame les droits inaliénables à chaque individu sans aucune forme de distinction possible.

Cette année 2022, la thématique s'articule autour de la *dignité, de la liberté et de la justice pour tous* et dont l'appel à l'action est #StandUp4 Human rights#. Un appel lancé à tous détenteurs de droits et d'obligations en particulier nos gouvernements. Aujourd'hui, plus que jamais, il convient, d'abord, de saluer les efforts entrepris par l'État du Sénégal pour le respect et la promotion des droits humains mais aussi de lancer un appel au gouvernement du Sénégal à davantage respecter ses engagements internationaux et régionaux surtout en matière de liberté d'expression, de liberté de manifestation, de protection des enfants et de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles.

Cette journée marque également le dernier jour de la campagne des 16 jours d'activisme sur les violences basées sur le genre. Il convient de rappeler qu'en 2018 le Sénégal lors de son passage devant le Conseil des Droits de l'Homme des Nations unies à Genève avait accepté un grand nombre de recommandations touchant plusieurs catégories de droits et de personnes vulnérables dont les femmes et les enfants. Aujourd'hui, une étude de base conduite par notre consortium d'organisations mis en place avec le soutien de l'Union Européenne en faveur de la mise en oeuvre des recommandations de l'EPU de 2018, montre que le niveau de mise en œuvre des recommandations de L'Examen Périodique Universel (EPU) de 2018 relatives aux droits des groupes vulnérables est largement insuffisant.

L'Examen Périodique Universel accorde une importance capitale aux libertés publiques, notamment les libertés d'expression et de manifestation. Toutefois, ces dernières années, on note avec regret que le Sénégal s'engouffre dans une spirale de restrictions de l'espace civique marquée par la mise en cause de ces libertés fondamentales, avec des arrestations arbitraires, des détentions abusives, la suspension et la coupure de signaux de télévision, entre autres violations. La récente arrestation et l'emprisonnement du journaliste Pape Alé Niang ne fait que confirmer la règle et susciter de vives inquiétudes de la part des acteurs des médias et des organisations de défense des droits humains.

Pourtant la liberté d'expression et la liberté de la presse et la protection des groupes vulnérables sont garanties par la constitution du Sénégal ainsi que les traités et conventions régionales et internationales signées et ratifiées par le Sénégal. Dès lors, le respect du Sénégal de ses engagements est primordial.

Signataires

Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de L'homme (RADDHO)

Ligue sénégalaise des droits humains (LSDH)

Coalition Nationale des Associations et ONG en faveur de l'Enfant (CONAFE Sénégal)

ARTICLE 19